

Vous êtes nombreux à rechercher un centre de vaccination près de chez vous pour prendre RDV.

Compte tenu de l'importance de cette démarche, Santé.fr privilégie actuellement la présentation de l'offre de vaccination contre la Covid-19 que vous trouverez ci-dessous classée par département.

Vous pourrez revenir ultérieurement pour accéder à toute l'information proposée par Santé.fr, notamment la cartographie des lieux de dépistage contre la Covid-19.

Lieux de vaccination COVID-19

La vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans (à partir de lundi 18 janvier).
- Les résidents volontaires en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements.
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation.
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.
- Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.
- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes :
 - L'obésité (IMC>30),
 - La BPCO et l'insuffisance respiratoire,
 - L'hypertension artérielle compliquée,
 - L'insuffisance cardiaque,
 - Le diabète (de type 1 et de type 2)
 - L'insuffisance rénale chronique,
 - Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans
 - Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
 - La trisomie 21.
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.
Les patients particulièrement vulnérables à la Covid concernés sont les suivants :